

Mémoire des villes de Lac-Brome et Bromont

Déposé dans le cadre du débat sur le livre vert de la ministre de la Sécurité publique du Québec, Mme Geneviève Guilbault, intitulé *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience*

Jeudi 15 octobre 2020

Table des matières

INTRODUCTION	3
HISTORIQUE DES SERVICES POLICIERS À LAC-BROME	5
LES ENJEUX EN CAUSE	7
Des coûts trop élevés	7
Longs temps de réponse	7
Faible présence et visibilité policières	8
Absence d'une police de proximité et communautaire	8
UN CORPS POLICIER PROFESSIONNEL	8
UNE QUESTION D'ÉQUITÉ, D'EFFICIENCE ET D'AUTONOMIE	10
GAINS ÉCONOMIQUES ET D'ORGANISATION POUR LES DEUX PARTENAIRES	12
VERS UNE POLICE COMMUNAUTAIRE	14
FORT APPUI DES POPULATIONS CONCERNÉES	15
AUTONOMIE DES MUNICIPALITÉS	16
CRÉATION D'UN PRÉCÉDENT? AUCUN DANGER!	17
CONCLUSION	18

Introduction

Depuis l'abolition de son service de police en 2002, la Ville de Lac-Brome est desservie par la Sûreté du Québec. L'entente est cependant très onéreuse financièrement pour les citoyens de la municipalité. Ceux-ci, ainsi que le conseil municipal, estiment ne pas en avoir pour leur argent et ne comprennent pas que leur ville ne puisse être desservie par un autre corps policier. La *Loi sur la police* l'interdit. Une situation inéquitable, déplorent les citoyens et les élus.

Cette année, la Ville de Lac-Brome a versé 1 967 020 \$ à la Sûreté du Québec pour qu'elle assure la couverture de son territoire. Le montant représente 351,57 \$ pour chacun des 5595 habitants de la municipalité. C'est de loin l'un des montants les plus élevés par habitant parmi toutes les municipalités québécoises qui font affaire avec la police provinciale. La facture représente plus de 250 % de ce que payaient en moyenne en 2018 les municipalités desservies par la Sûreté du Québec qui sont limitrophes d'une ville qui possède un corps policier!

La richesse foncière de la Ville de Lac-Brome explique en partie cette grande disparité entre ce qu'elle paie à la Sûreté du Québec pour ses services et ce que paie la quasi-totalité des autres municipalités que la Sûreté du Québec dessert. Les coûts exigés par la Sûreté du Québec sont en grande partie basés sur la richesse foncière de ses municipalités clientes. La Ville de Lac-Brome ne peut améliorer son sort puisque la *Loi sur la police* l'empêche d'envisager une autre option de desserte policière, notamment de recourir aux services d'un corps policier municipal.

La solution est toutefois littéralement à la porte de la municipalité. La Ville de Bromont, qui est contigüe à la Ville de Lac-Brome, possède un service de police de niveau 1. Elle est capable et souhaite grandement offrir les services de son corps policier à la Ville de Lac-Brome. Un tel projet, comme vous le verrez à la lecture de ce mémoire, permettrait aux deux municipalités de réaliser des économies récurrentes substantielles tout en important à Lac-Brome les services policiers de haute qualité offerts par la police de Bromont.

Le livre vert de la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, s'avère une belle occasion de corriger cette iniquité. Le document soulève plusieurs points qui illustrent la pertinence de permettre à la Ville de Lac-Brome de faire appel à la police de Bromont.

Le livre vert, intitulé *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience*, traite en effet d'efficacité et d'efficience dans les organisations policières ainsi que de la nécessité de se rapprocher des citoyens et d'établir des partenariats avec des organismes du milieu. Bref, de miser sur une police communautaire.

Efficacité, efficience et police communautaire, ce sont les fondations sur lesquelles est bâtie la police de Bromont. La Ville de Lac-Brome tient à s'associer à ce corps policier professionnel.

Dans ce mémoire, nous aborderons plusieurs aspects du projet de desserte policière à Lac-Brome assurée par le Service de police de Bromont. Dans un premier temps, nous ferons l'historique des services policiers à Lac-Brome, puis nous analyserons les enjeux de desserte policière à Lac-Brome. Nous expliquerons ensuite sur le fond le projet de desserte policière de la police de Bromont à sa voisine, en présentant d'abord cette organisation qui a des standards très élevés, soulignerons les économies d'échelles que réaliseraient par cette entente intermunicipale les

deux municipalités et traiterons de la mise en place d'une police communautaire à Lac-Brome avec l'arrivée du Service de police de Bromont. Nous aborderons aussi toute la question de l'autonomie des municipalités, leur proximité avec leurs citoyens et la promesse, maintes fois affirmée, des gouvernements depuis 20 ans de reconnaître les municipalités comme gouvernement de proximité. Finalement, nous terminerons avec les données d'un sondage démontrant un fort appui des citoyens des deux municipalités pour le projet d'une desserte policière du Service de police de Bromont à Lac-Brome.

Historique des services policiers à Lac-Brome

La Ville de Lac-Brome se trouve au sud-est de la Montérégie. Elle compte une population de 5595 habitants permanents répartie sur un territoire de 222,88 km². La municipalité s'est dotée d'un service de police en 1971. En 2002, le service comptait 8 policiers et un directeur.

En 2001, des modifications à la *Loi sur la police*¹ par l'Assemblée nationale ont chamboulé les 123 organisations policières municipales que comptait le Québec, dont celle de Lac-Brome. Cette nouvelle mouture de la loi avait pour principal objectif de standardiser les services policiers au Québec. Les municipalités possédant un corps policier devaient investir pour augmenter le niveau de leurs services offerts ou démanteler leur service de police et faire appel à un autre corps de police capable d'offrir le niveau de services requis.

Comme plusieurs municipalités, la Ville de Lac-Brome a été confrontée à une décision déchirante. La municipalité a choisi en 2002, à l'instar de nombreuses autres municipalités, de se départir de son service de police². Elle est depuis desservie par la Sûreté du Québec qui lui facture annuellement ses services. La grande majorité des municipalités concernées ont également emprunté ce chemin. Il ne reste aujourd'hui plus que 30 organisations policières municipales.

Cette réforme des organisations policières a causé une véritable onde de choc dans les municipalités qui possédaient un corps policier. Parmi celles-ci, dans la région, on retrouvait les municipalités de Bromont et de Cowansville. Les deux ont discuté avec la Ville de Lac-Brome pour trouver une solution alternative au recours à la Sûreté du Québec. Le trio municipal a indiqué au ministère de la Sécurité publique (MSP) envisager de fusionner leur corps de police pour n'en former qu'un seul qui desservirait les trois municipalités. Le Ministère a refusé. Leur seule option, à défaut d'investir considérablement pour rehausser le niveau de leur service de police, était de faire appel à la Sûreté du Québec, avait rappelé le MSP.

Le budget de la police de Lac-Brome était de 775 000 \$³ en 2001. Rehausser la prestation de ses services pour respecter les nouvelles exigences d'un corps policier de niveau 1 aurait exigé un budget en 2002 de 1 350 000 \$⁴. L'offre de la Sûreté du Québec pour desservir la municipalité cette même année était de 1 100 000 \$⁵.

L'incertitude financière associée aux investissements nécessaires pour rehausser le niveau de services de la police de Lac-Brome a été le catalyseur de la décision de démanteler le corps policier. En d'autres mots, la conclusion des élus à l'époque était qu'il serait plus économique de s'en remettre à la Sûreté du Québec pour assurer la couverture du territoire (Cowansville en est arrivé à la même conclusion). Or, les coûts des services de la Sûreté du Québec exigés à la Ville de Lac-Brome n'ont cessé d'augmenter depuis 2002. En moyenne, depuis 2006, cette dernière paie

¹ <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/p-13.1>

² Résolution 2002-06-201 du conseil de la Ville de Lac-Brome, 21 juin 2002

³ Données de la Ville de Lac-Brome

⁴ Idib

⁵ Idib

1 875 934 \$⁶ pour les services de la Sûreté du Québec. C'est 335 \$ pour chacun des 5595 citoyens⁷ de la municipalité.

En 2001, lorsque les municipalités devaient prendre une décision sur l'avenir de leur corps policier, le MSP de l'époque s'était pourtant fait rassurant que les services qu'elles obtiendraient de la Sûreté du Québec allaient être à la hauteur de leurs attentes.

Les promesses ne se sont malheureusement pas réalisées. Dès 2004, Lac-Brome a manifesté son mécontentement envers les services reçus. L'administration municipale a enregistré de nombreuses plaintes de citoyens concernant la police provinciale. Elle a alors entamé des discussions avec Bromont pour mettre en place un projet de desserte conjointe. Comme en 2001 avec le projet de fusion des corps policiers de trois municipalités (Bromont, Cowansville et Lac-Brome), le MSP s'est opposé au projet.

Les services dispensés par la Sûreté du Québec à Lac-Brome ne se sont pas améliorés avec les années. De nombreuses insatisfactions existent toujours à l'égard des services de la Sûreté du Québec. Confronté aux coûts élevés et la perspective de continuer de les voir augmenter sans cesse, le conseil municipal de Lac-Brome a avisé le MSP en août 2016 qu'il ne renouvèlerait pas son entente de desserte avec la Sûreté du Québec en 2017, soit lorsqu'elle arriverait à échéance l'année suivante. La résolution stipulait que la municipalité se retirerait de l'entente « (...) advenant la conclusion d'une entente particulière ayant pour objet la fourniture de services policiers par un corps de police municipale plutôt que par la Sûreté du Québec.⁸ »

Le conseil municipal de Lac-Brome avait entamé des discussions avec la Ville de Bromont pour que son corps policier desserve le territoire bromois. Le projet n'a pu se réaliser en raison du refus du MSP de considérer une telle option.

Des rencontres ont été organisées avec des sous-ministres du MSP ainsi qu'avec des ministres qui l'ont dirigé en 2016, 2017, 2018 et 2019. Aucun n'a accepté de proposer un amendement à la *Loi sur la police* pour permettre au projet de desserte policière Lac-Brome–Bromont de voir le jour. Ils ont argué que la *Loi sur la police* ne permettait pas à une municipalité qui a aboli son service de police de faire appel à un autre corps policier municipal.

Un projet de loi privé aurait pu être déposé au printemps 2019. Des conseillers de l'entourage de la ministre Guilbault ont cependant demandé au conseil municipal de Lac-Brome de ne pas emprunter cette voie, les invitant à poursuivre leurs démarches auprès de la ministre.

Les villes de Lac-Brome et de Bromont travaillent activement sur ce dossier depuis quatre ans, mais il n'a toujours pas progressé. Pendant ce temps, les citoyens de Lac-Brome continuent d'acquitter une facture très élevée pour des services que toutes les autres municipalités clientes de la Sûreté du Québec paient beaucoup moins cher!

Nous croyons que le livre vert de la ministre Guilbault, à l'étude par un comité *ad hoc*, est le premier pas pour alléger les modalités de la *Loi sur la police* autorisant la Ville de Lac-Brome à

⁶ Données de la Ville de Lac-Brome

⁷ Décret de la population 2020, Gazette officielle du Québec

⁸ Ville de Lac-Brome, résolution 2002-06-201, 6 juin 2002

mettre fin à son association avec la Sûreté du Québec et, en lieu et place, à faire appel au Service de police de la Ville de Bromont (SPVB) pour s'occuper de la couverture policière sur son territoire.

Les enjeux en cause

Plusieurs raisons militent en faveur d'une desserte policière à la Ville de Lac-Brome assumée par le Service de police de Bromont.

Des coûts trop élevés

Nous l'avons souligné en introduction, mais il importe de le rappeler : la Ville de Lac-Brome paie par habitant le plus haut taux parmi la presque totalité des municipalités qui sont desservies par la Sûreté du Québec. Une analyse comparative réalisée par la Ville de Bromont en 2018 sur les coûts défrayés par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec et limitrophes d'une ville ayant un corps policier de niveau 1 ou 2 est très révélatrice. On y apprend que la facture moyenne de la Sûreté du Québec par habitant dans les 140 municipalités concernées est de 126 \$. Rappelons qu'elle est de 324 \$ par habitant à Lac-Brome, ce qui représente un écart de 257,14 %.

Comment est-ce acceptable pour les citoyens de Lac-Brome?

Le Service de police de Bromont est en mesure de couvrir le territoire de la Ville de Lac-Brome à un coût beaucoup plus raisonnable pour des services de plus grande qualité. Nous y reviendrons plus loin.

Longs temps de réponse

Couvrir le territoire de Lac-Brome n'a rien d'une sinécure. Les 222,88 km² qui composent la ville en font la troisième plus grande municipalité de la Montérégie⁹. La municipalité compte 285 kilomètres de rues et de routes dont un peu plus de la moitié sont en gravier. Assurer la couverture d'un aussi vaste territoire représente un défi de taille. La Sûreté du Québec, malgré la bonne volonté de ses agents et de ses officiers, éprouve des difficultés à remplir ce mandat.

Malgré les montants annuels exorbitants versés pour obtenir les services de la Sûreté du Québec, les présences de ses autopatrouilles sont rarissimes à Lac-Brome. Lors des quarts de nuit, seulement deux autopatrouilles sont en service pour couvrir les 1651 km²¹⁰ qui composent les 20 municipalités de la MRC Brome-Missisquoi, dont fait partie la Ville de Lac-Brome.

Le temps de réponse de ses policiers est aussi une cause de frustration. Les citoyens doivent parfois attendre 24 heures, par moments plus d'une journée, avant qu'un policier vienne à leur rencontre. Les appels d'urgence doivent bien entendu être traités en priorité par les policiers. Les appels des citoyens pour rapporter des vols, du vandalisme, des fraudes et pour s'informer des règlements municipaux sont quand même importants. Ils s'attendent à ce qu'on les rencontre rapidement.

⁹ Répertoire des municipalités, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), 2019

¹⁰ <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/460/>

La sécurité routière préoccupe beaucoup les résidents de Lac-Brome. Ceux-ci sont nombreux à communiquer avec la Ville pour déplorer le non-respect des limites de vitesse dans plusieurs secteurs de la municipalité. Après avoir reçu ces plaintes de la Ville, la Sûreté du Québec organise des opérations de surveillance routière pendant une semaine ou deux. La surveillance est ensuite relâchée et les présences des autopatrouilles deviennent aussi rares qu'en temps normal.

Chaque année, la Ville de Lac-Brome enregistre plusieurs plaintes de citoyens sur le temps de réponse de policiers de la Sûreté du Québec à la suite d'un appel. Les plaintes sont rapportées à la direction du poste de la Sûreté du Québec de la MRC Brome-Missisquoi. La situation ne s'est toutefois jamais améliorée.

Dans son offre de service que nous élaborerons plus loin, le SPVB rehausserait la qualité de services policiers déployés à Lac-Brome.

Faible présence et visibilité policières

Il faut être malchanceux de croiser une autopatrouille de la Sûreté du Québec à Lac-Brome, disent à la blague les résidents de la municipalité. Cette boutade trouve racine dans l'exaspération des citoyens à payer autant pour la Sûreté du Québec et de voir ses agents si peu souvent. Il ne faut pas confondre présence et visibilité, soutiennent souvent les dirigeants de la police provinciale. En effet, les deux concepts sont différents. Les données sur les interventions de ses policiers, cependant, ne mentent pas; ils patrouillent rarement dans la municipalité.

Le Service de police de Bromont jouit de la confiance des citoyens de la municipalité et de leur satisfaction pour les services qu'ils donnent. Nous aborderons le tout dans une prochaine section.

Absence d'une police de proximité et communautaire

Le concept de police de proximité demeure une utopie à la Ville de Lac-Brome. Plus de 18 ans après avoir pris la relève du corps policier de Lac-Brome, la Sûreté du Québec ne préconise pas encore ce genre d'approche. Pas d'activités spéciales, pas de liens avec les organismes communautaires, pas de campagnes de sensibilisation auprès des citoyens.

Les seules interventions communautaires menées par la Sûreté du Québec, et elles sont importantes, nous le reconnaissons, sont celles organisées dans les deux écoles primaires de la municipalité, l'école Saint-Édouard et la Knowlton Academy. Des ateliers de sensibilisation sur la cyberintimidation ont lieu, tout comme des exercices de confinement en cas de menaces visant les établissements scolaires.

Le Service de police de la Ville de Bromont est bien engagé auprès des citoyens et des organismes publics et communautaires de sa municipalité. Nous verrons plus loin l'étendue de cet engagement communautaire.

Un corps policier professionnel

Le Service de police de Bromont souhaite, et est prête, à desservir la Ville de Lac-Brome. Les deux administrations municipales discutent d'une entente intermunicipale depuis 2004. En 2018, elles se sont entendues sur les services qui seraient offerts aux citoyens de Lac-Brome et les coûts que devrait payer la Ville de Lac-Brome.

Le corps policier de la Ville de Bromont existe depuis la fondation de la municipalité en 1964. Comme toutes les autres municipalités possédant une sûreté municipale, la Ville a été appelée en 2002 à décider si elle conservait son service ou si elle faisait appel à la Sûreté du Québec. La municipalité a opté pour la conservation de son corps policier, et ce, même si les coûts pour la maintenir allaient augmenter en raison des nouvelles exigences imposées au service de niveau 1.

Cette décision a encore aujourd'hui un fort impact sur les impôts fonciers que paient les Bromontois. En 2018, les coûts des services de la police de Bromont s'élevaient à 405 \$ par habitant. C'est très cher, mais les citoyens acceptent cette situation et préfèrent être servis par des policiers locaux que par la Sûreté du Québec.

Le SPVB offre un service de niveau 1, comme l'exige la *Loi sur la police* pour les municipalités de moins de 50 000 habitants. Il emploie 22 policiers incluant les officiers.

Les inspections menées au fil des ans par le ministère de la Sécurité publique pour évaluer comment s'en tire le corps policier bromontois (gestion, efficacité et efficience, formation de ses agents, interventions et opérations policières et respect des lois et règlements) soulignent l'excellence de ce corps policier.

La dernière inspection interne menée par le MSP sur le Service de police de la Ville de Bromont s'est déroulée du 26 février au 2 mars 2018. Deux nouvelles thématiques se sont ajoutées : la gestion et la supervision des enquêtes ainsi que les pratiques d'enquête en matière d'agression sexuelle.¹¹

Voici les principales conclusions des représentants du MSP :

1. L'inspection menée au SPVB démontre qu'il s'agit d'une institution organisée et structurée au plan de la gestion et de la supervision des enquêtes lui permettant de répondre de façon adéquate à la criminalité sur son territoire. Sa documentation organisationnelle témoigne d'un souci de standardiser et d'encadrer les façons de faire. Également, ses préoccupations vis-à-vis du développement et du maintien des connaissances de son personnel lui assurent d'être à l'affût des pratiques les plus contemporaines.
2. Les inspecteurs du MSP ont observé que le SPVB met à la disposition de ses policiers des outils optimisant les mécanismes de contrôle en place. Ces outils sont utilisés à bon escient et assurent une rigueur dans les dossiers. Les aspects à corriger pour le SPVB s'inscrivent davantage dans un processus d'amélioration continue. C'est-à-dire qu'au moment de cette inspection, aucun élément majeur à corriger n'a été relevé relativement aux deux thématiques de l'inspection.

¹¹ Rapport de la Direction de l'inspection et de la vérification interne du MSP, février 2018

3. L'analyse des dossiers d'enquête rend compte d'une documentation complète, étoffée, laissant rarement des questions en suspens.
4. L'inspection a permis de constater que l'organisation a de saines pratiques de gestion en matière de gestion et de supervision des enquêtes ainsi qu'en matière de pratiques d'enquête relativement aux crimes à caractère sexuel.

Le Service de police de Bromont se démarque par son professionnalisme, la formation et la compétence de ses policiers et la qualité de ses services à la population. Les citoyens de Lac-Brome ont le droit d'obtenir les mêmes services.

En résumé, le corps policier municipal de Bromont obtient de bons résultats et fait preuve d'efficacité. La définition d'efficacité, selon le dictionnaire Larousse, c'est la « capacité d'un individu ou d'un système de travail d'obtenir de bonnes performances dans un type de tâche donné; efficacité : Donner la preuve de son **efficacité**. »¹²

Fait intéressant, le terme efficacité est l'un des mots-clés dans le slogan du livre vert du MSP : modernité, confiance et efficacité.

Une question d'équité, d'efficacité et d'autonomie

Le partage des ressources et des services entre municipalités est chose courante au Québec. La *Loi sur les cités et villes*, dans ses articles 468 et 465¹³, en parle. Le partage des ressources est de plus fortement encouragé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. « (...) la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être **un choix judicieux** pour des municipalités qui veulent **se donner des services de qualité à moindres coûts**. Il s'agit essentiellement **d'une façon efficace de maximiser l'utilisation des services** et des équipements municipaux et **d'en réduire les coûts pour les contribuables des municipalités participantes** », peut-on lire sur la page de son site internet consacré aux ententes intermunicipales¹⁴. (Nous avons voulu attirer votre attention sur certains passages en les soulignant et en les mettant en caractères gras.)

Les ententes municipales sont possibles dans presque tous les domaines où les municipalités donnent des services¹⁵ :

- sécurité publique (le terme est trompeur, car les services policiers ne peuvent faire l'objet d'ententes intermunicipales...)
- transport routier
- hygiène du milieu
- aménagement du territoire

¹² Dictionnaire Larousse (www.larousse.fr)

¹³ *Loi sur les cités et villes* ; <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-19>

¹⁴ www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/cooperation-Loisirs

¹⁵ <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/cooperation-intermunicipale/presentation/>

- activités sportives
- activités culturelles

Les ententes municipales, soutient le MAMH¹⁶, visent à obtenir :

- la réalisation d'économies d'échelle
- l'amélioration de la qualité de la prestation des services offerts aux citoyens
- l'accroissement de la diversité des services offerts
- le partage du coût des infrastructures

La Ville de Lac-Brome est consciente de tous les avantages à collaborer avec ses voisines pour offrir de bons services à ses citoyens aux meilleurs coûts. Aussi, l'administration bromoise est signataire de plusieurs ententes intermunicipales avec les municipalités avoisinantes. Par exemple, elle possède des ententes avec la Ville de Cowansville permettant à ses citoyens d'utiliser son centre aquatique et son aréna. La Ville de Lac-Brome a également une entente avec la Ville de Waterloo pour l'utilisation de son aréna.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lac-Brome possède aussi une entente avec les municipalités de Sutton et Bolton-Ouest en matière de sécurité incendie. Elles partagent les mêmes employés permanents, le même directeur et assurent en cas d'incendie la couverture de toutes ces municipalités.

La mise en commun des ressources humaines et matérielles de ces services incendies permet aux trois partenaires municipaux de réaliser des économies chaque année. Le grand avantage de l'entente intermunicipale réside toutefois dans la qualité améliorée du service offert aux citoyens des trois municipalités.

La Ville de Bromont est également signataire de nombreuses ententes intermunicipales avec ses voisines. Elle en possède dans plusieurs domaines.

Une de ces ententes lui permet de joindre ses forces de lutte contre les incendies avec les services des municipalités de Saint-Alphonse-de-Granby et de Brigham. Cette mise en commun des ressources humaines et matérielles améliore les services rendus aux citoyens des trois municipalités.

La Ville de Bromont possède aussi une entente avec la Ville de Cowansville pour que ses citoyens puissent utiliser le centre aquatique.

Une autre entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby permet aux citoyens de Bromont de profiter d'installations sportives de cette municipalité et des activités offertes.

La Ville de Bromont est par ailleurs partenaires avec les villes de Cowansville et Granby dans la Régie aéroportuaire des Cantons-de-l'Est (RARCE). Les trois villes sont propriétaires de l'aéroport régional et la gèrent conjointement.

¹⁶ Idib

Les villes de Lac-Brome et Bromont affichent une grande ouverture envers leurs voisines pour partager des ressources humaines, des services, des bâtiments et des équipements. Le monde municipal adhère à cette philosophie.

De nombreuses municipalités sont signataires d'ententes intermunicipales dans différents secteurs :

- traitement des eaux usées
- approvisionnement en eau potable
- entretien de réseaux routiers
- partage de ressources professionnelles (service des permis et inspection, géomatiques, évaluation municipale)
- collecte des matières résiduelles
- partage de machineries coûteuses (niveleuse, camion élévation incendie, paveuses)

Les villes de Lac-Brome et de Bromont adhèrent complètement à cette philosophie de gestion des ressources municipales pour garantir les meilleurs services au meilleur coût possible à leurs citoyens. Elles sont persuadées qu'une entente intermunicipale pour la desserte policière à Lac-Brome par le Service de police de Bromont leur permettrait d'atteindre ces deux objectifs, soit de bons services policiers à des coûts raisonnables.

Gains économiques et d'organisation pour les deux partenaires

Le projet de desserte policière à Lac-Brome assurée par le SPVB repose sur une logique bien simple : profiter de la présence dans la ville voisine d'un corps policier bien structuré et qui jouit d'une solide réputation pour bénéficier de ses bons services à un meilleur coût que ne peut le proposer la Sûreté du Québec.

Il s'agit d'un projet important pour Lac-Brome et Bromont. Les deux administrations ont fait leurs devoirs. En 2016, elles ont élaboré quatre scénarios financiers de répartition des coûts du SPVB pour les années à venir. Le scénario retenu verrait la Ville de Bromont assumer 70 % du budget du corps policier municipal et la Ville de Lac-Brome les 30 % restants.¹⁷

En 2020, ce scénario, ventilé dans le tableau ci-dessous, aurait permis à la Ville de Lac-Brome d'économiser **382 631 \$** en tenant compte de la facture qu'elle paie cette année à la Sûreté du Québec. La Ville de Bromont sortirait également gagnante d'une telle entente. Toujours selon le scénario évoqué, un partenariat avec sa voisine lui aurait fait économiser cette année **591 723 \$** lorsque comparé au budget prévu pour son service policier en 2020.

Une telle entente permettrait d'offrir des services policiers de qualité dans les deux municipalités et représenterait des économies importantes par habitant. Les coûts s'élèveraient à **283,18 \$ par personne** à Lac-Brome et de **363,62 \$ par personne** à Bromont, contrairement à **351,57 \$** et **421,82 \$**, respectivement pour les habitants de Lac-Brome et de Bromont.

¹⁷ Analyse des coûts effectuée par la direction de la sûreté municipale de Bromont

Avec entente	SPVB	Par personne	Sans entente	SPVB	SQ	Par personne	Écart budgétaire
Lac-Brome	1 584 389 \$	283,18 \$ ¹⁸		-	1 967 020 \$	351,57 \$	382 631 \$
Bromont	3 696 907 \$	363,62 \$ ¹⁹		4 288 630 \$	-	421,82 \$	591 723 \$

Sources : données du SPVB et de la Ville de Lac-Brome

Un tel partenariat viendrait de plus résoudre définitivement l'autre irritant du contrat liant Lac-Brome à la Sûreté du Québec. En plus de payer moins cher pour des services policiers en confiant son territoire au SPVB, la Ville de Lac-Brome obtiendrait une desserte policière plus complète.

Dans son offre de service à la Ville de Lac-Brome, le Service de police de Bromont garantit en effet la présence de quatre autopatrouilles de jour et deux autopatrouilles de nuit sur les deux territoires en tout temps. C'est deux autopatrouilles de plus que le service de nuit assuré dans le vaste territoire de la MRC de Brome-Missisquoi par la Sûreté du Québec...

Le fait que le SPVB assume tous les services policiers de niveau 1, comme l'exige la *Loi sur la police*, s'ajoute aux arguments en faveur d'un partenariat entre Lac-Brome et Bromont. Les policiers bromontois auront les équipements (bateaux, VTT et motoneiges) pour assurer des patrouilles nautiques et dans les nombreux sentiers de la municipalité de Lac-Brome. Les policiers du SPVB pourront rapidement mettre en branle des opérations de recherche et de sauvetage.

Nous devons souligner que les équipements de la Sûreté du Québec pour de telles opérations d'urgence se trouvent à leurs détachements de Sherbrooke et de Saint-Hubert.

Il faut également mentionner que les policiers de Bromont agissent comme premiers répondants lors des appels faits aux ambulanciers. De 2018 au 14 octobre 2020, un total de 2303 appels ont été faits aux ambulanciers sur le territoire de la Ville de Bromont. De ceux-ci, les policiers du SPVB ont agi à 970 reprises comme premiers répondants, soit dans 42 % des interventions.

Dans l'offre de services du SPVB à Lac-Brome, il est entendu que les agents du corps policier y assureront également un rôle de soutien à l'équipe déjà en place de premiers répondants à Lac-Brome. Avant le transfert à la Sûreté du Québec en 2002, le Service de premiers répondants à la Ville de Lac-Brome était offert par ses policiers municipaux. N'étant pas offert par les agents de la Sûreté du Québec, la Ville de Lac-Brome n'a guère eu le choix d'en mettre un en place. Aujourd'hui, ce dernier engendre des coûts de plus de 150 000 \$ par année.

Une entente de desserte policière assurée par le SPVB sur le territoire de Lac-Brome n'offre que des gains pour les deux villes :

1. La Ville de Lac-Brome obtiendrait des services policiers de haute qualité qui correspondent aux attentes de ses citoyens

¹⁸ Décret de la population 2020, Gazette officielle du Québec ; 5595 habitants à Lac-Brome

¹⁹ Idib; 10 167 habitants à Bromont

2. Les citoyens de Lac-Brome pourraient compter sur les policiers du SPVB pour soutenir l'équipe des premiers répondants de Lac-Brome dans des situations d'urgence et sur leur rapide capacité d'organiser des opérations de recherche et de sauvetage grâce aux équipements (bateaux, VTT et motoneiges)
3. La Ville de Lac-Brome économiserait près de 400 000 \$ par année (estimations réalisées par le SPVB), par rapport à la facture de la Sûreté du Québec
4. La Ville de Bromont réduirait sa part des coûts de fonctionnement dans son service policier d'environ 600 000 \$ par année (estimations du SPVB)
5. Quatre autopatrouilles de jour et deux de nuit sillonneraient le territoire des deux municipalités en tout temps pour assurer un temps de réponse rapide aux appels des citoyens.

Ces avantages rendus possibles par un partenariat entre les villes de Lac-Brome et de Bromont pour partager les services du SPVB ne tiennent pas compte des services communautaires que rendraient à Lac-Brome les policiers bromontois. La prochaine section traite spécifiquement de cet enjeu crucial du monde policier au Québec.

Vers une police communautaire

En signant une entente intermunicipale pavant la voie à ce que le Service de police de Bromont assure une desserte policière à la Ville de Lac-Brome, la municipalité accueillera un corps policier dont les ressources permettront d'offrir un service de police communautaire. La Sûreté du Québec n'a jamais pu, faute de ressources humaines suffisantes, mettre en place un tel volet à Lac-Brome.

L'idée de mettre l'accent sur l'approche communautaire remonte en 2001 alors que le MSP s'est doté d'une Politique ministérielle en matière de police communautaire²⁰. Le livre vert de la ministre Guilbault appelle à pousser le concept plus loin, soulignant les enjeux sociaux contemporains auxquels sont confrontés les policiers. « À la lumière des tendances observées, serait-il opportun de favoriser un développement accru de l'approche de police communautaire ? », lit-on dans le document²¹. Il est question de savoir « comment les corps policiers peuvent tirer profit du partenariat ou de la complémentarité des missions avec d'autres acteurs pour améliorer la qualité de leurs services ainsi que l'efficacité et l'efficience de leurs interventions (...) »²²

La police de Bromont est très active en matière d'approche communautaire. Elle organise une multitude d'activités dans lesquelles ses agents vont à la rencontre des citoyens, les jeunes autant que les adultes.

Voici une liste exhaustive de ses activités communautaires et de prévention :

- vérification des sièges d'auto en collaboration avec les garderies

²⁰ <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/politique-police-communautaire.html>

²¹ https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/AP-061_2019-12_.pdf

²² Idib

- implantation de la patrouille à pied depuis plusieurs années déjà
- début de l'implication du service avec la Fondation de la neurodiversité
- présentation en entreprise concernant la sensibilisation sur une possible intervention en matière de tireur actif
- mise en place de la Zone neutre de rencontre
- lecture de contes pour enfants à la bibliothèque par les policiers
- programme de prévention dans les écoles primaires adapté par groupe d'âge
- ateliers dans les deux écoles primaires de Bromont pour contrer la cyberintimidation
- exercices de confinement dans les deux écoles de Bromont en cas de menaces provenant de l'extérieur
- participation du Service de police au comité de surveillance de quartier
- programme Café avec un policier
- déjeuner du directeur
- programme de prévention Aînés avisés

Dans son offre à la Ville de Lac-Brome, le Service de police de Bromont s'engage à tisser des liens similaires avec les citoyens de Lac-Brome et ses organisations et institutions. Toutes les activités organisées par le SPVB dans la communauté bromontoise seront offertes dans la municipalité de Lac-Brome.

Fort appui des populations concernées

Le projet d'une desserte policière à Lac-Brome assurée par le Service de police de Bromont obtient un fort appui des citoyens des deux municipalités, selon un sondage Léger commandé par les deux administrations municipales et réalisé entre le 20 et le 25 septembre 2018. Les résultats permettent de dégager des conclusions indiquant que le projet est très bien vu et qu'il doit se concrétiser.

Le coup de sonde, mené au téléphone auprès de 600 répondants de 18 ans et plus, soit 239 de Lac-Brome et 361 de Bromont (pour représenter le poids démographique des deux populations à l'étude), nous apprend que les résidents de Bromont se disent satisfaits dans une proportion de 90 % de leur service municipal de police. Ceux de Lac-Brome, cependant, ne sont satisfaits que dans une proportion de 60 % des services offerts par la Sûreté du Québec²³.

Notons ici qu'un sondage mené par la Sûreté du Québec en novembre 2018 sur le sentiment de sécurité et la confiance des citoyens envers ses policiers révèle un bon taux de satisfaction de 75 % de leur part. Un total de 2513 citoyens ont pris part au sondage téléphonique²⁴. On remarque un grand écart entre le taux de satisfaction de ces citoyens à l'égard des policiers de la Sûreté du Québec et celui des citoyens de Lac-Brome.

Une autre donnée du sondage Léger offre un autre indice de l'intérêt des citoyens des deux municipalités de voir les policiers de Bromont patrouiller à Lac-Brome. Ainsi, à la question s'ils seraient en accord ou en désaccord que la police de Bromont desserve la Ville de Lac-Brome, les

²³ Sondage Léger (projet 71110-002), commandé par les villes de Lac-Brome et de Bromont

²⁴ Rapport de gestion 2018-2019 de la Sûreté du Québec, <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/10/rapport-annuel-de-gestion-2018-2019.pdf>

répondants des deux municipalités affichent un appui indéniable au projet. Les citoyens de Lac-Brome se sont dits d'accord dans une proportion de 69 % et ceux de Bromont dans une proportion de 78 %²⁵.

Le sondage a une marge d'erreur de +/- 4,01 %, 19 fois sur 20.

Les résultats du sondage démontrent que les citoyens de Bromont vouent une grande confiance à leur corps policier et à sa capacité à offrir de bons services à leurs voisins de Lac-Brome.

La satisfaction des citoyens de Bromont à l'égard de leurs policiers n'est pas nouvelle. En 2015, pour marquer le 50^e anniversaire de la ville, l'administration municipale a mené un sondage auprès de 400 de ses résidents pour mesurer leur niveau de satisfaction des services municipaux.²⁶ Les gens interrogés se sont dits satisfaits dans une proportion de 96 % des services municipaux liés à la protection et la sécurité.

Autonomie des municipalités

Le rôle des municipalités a beaucoup changé depuis une vingtaine d'années alors qu'elles ont vu leur spectre de responsabilités grossir. Elles ne s'occupent plus seulement de déneigement, d'eau potable et des matières résiduelles. De nos jours, les municipalités sont engagées dans d'importants dossiers économiques, environnementaux et sociaux, notamment. Le tout est parfaitement logique lorsqu'on accepte le fait qu'elles sont le palier de gouvernement le plus près des citoyens, donc le mieux apte à bien les desservir.

Le gouvernement du Québec, après de longues discussions et négociations avec les représentants du monde municipal, soit l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, a reconnu le désir, la légitimité et les capacités des municipalités à embrasser de nouvelles responsabilités. Une loi a été adoptée pour valider cette nouvelle vision, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité* et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs. Une déclaration est greffée à cette loi : la *Déclaration sur la reconnaissance des municipalités à titre de gouvernement de proximité*²⁷. Dans le préambule de cette déclaration, signée par le premier ministre de l'époque Philippe Couillard et le ministre des Affaires municipales Martin Coiteux, on y lit « (...) que **les municipalités exercent des compétences variées**, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme, de transport, d'environnement, d'infrastructures en eau, de culture, de loisirs de développement économique et **de sécurité publique, ce qui les place en première ligne pour répondre aux différents défis du XXI^e siècle**. » (Nous avons voulu attirer votre attention sur certains passages en les soulignant et en les mettant en caractères gras.)

²⁵ Sondage Léger (projet 71110-002), commandé par les villes de Lac-Brome et de Bromont

²⁶ https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/ministere/declaration_reconnaissance_municipalites_gouvernements_proximite.pdf

Cette phrase résume bien le souhait que Lac-Brome puisse pouvoir faire appel à la police de Bromont pour patrouiller sur son territoire. La municipalité connaît ses besoins, les attentes de ses citoyens et est convaincue que le corps policier de la ville voisine offrira de bons services à sa population.

L'autonomie des municipalités n'est plus à débattre. Leurs conseils ont toute la légitimité voulue pour administrer les affaires de leur entité. Les conseils ont le pouvoir de négocier et d'octroyer des contrats dans tous les domaines liés aux affaires municipales dans le but de bien servir leurs citoyens. Elles devraient avoir le droit de choisir le service de police avec lequel elles veulent traiter.

Création d'un précédent? Aucun danger!

Nous l'avons souligné en introduction, mais il importe de le rappeler : la Ville de Lac-Brome paie *par personne* 324 \$ pour les services de la Sûreté du Québec. C'est insensé et inéquitable !

Réalisée par la Ville de Bromont en 2018, une analyse comparative des coûts défrayés par des municipalités desservies par la Sûreté du Québec et limitrophes d'une ville ayant un corps policier de niveau 1 ou 2 est très révélatrice. On y apprend que la facture moyenne de la Sûreté du Québec par habitant dans les 140 municipalités concernées est de 126 \$. C'est un écart de 257,14 %, lorsque comparé à ce que paient les citoyens de Lac-Brome!

Comment est-ce acceptable pour les citoyens de Lac-Brome?

Cette étude démontre aussi la situation exceptionnelle dans laquelle la Ville de Lac-Brome se trouve en matière de coûts associés à sa desserte policière. Les 140 municipalités étudiées dans le document cité plus haut paient un coût raisonnable pour les services obtenus de la Sûreté du Québec. Elles n'ont, à priori, aucune raison financière de délaïsser la police provinciale pour faire de la place pour le service de police de la municipalité voisine. Les chances qu'une d'elles veuille imiter Lac-Brome en mettant fin à leur entente avec la Sûreté du Québec au profit d'un service de police municipal sont nulles.

Conclusion

La Ville de Lac-Brome estime qu'elle n'en a pas pour son argent des services obtenus de la Sûreté du Québec. Elle a déboursé cette année 1 967 020 \$ à la police provinciale pour que celle-ci assume la couverture de son territoire. Calculé sur sa démographie, c'est l'équivalent de 351,57 \$ pour chacun des 5595 citoyens de Lac-Brome. C'est insensé!

Au nom de l'équité pour ses citoyens et de l'autonomie des municipalités, la Ville de Lac-Brome souhaite pouvoir choisir un autre corps de police pour assurer des services sur son territoire. Le Service de police de Bromont est prêt à répondre à cet appel pour offrir ses services à sa voisine à des coûts raisonnables.

Le Service de police de Bromont a beaucoup à offrir à la Ville de Lac-Brome et ses citoyens :

1. des policiers bien formés
2. une philosophie de police de proximité et communautaire et les activités qui y sont associées
3. la présence de quatre autopatrouilles de jour et deux de nuit, en tout temps sur le territoire des deux municipalités
4. des économies annuelles récurrentes de plus de 382 000 \$ comparés aux coûts payés pour la Sûreté du Québec
5. le projet de desserte policière du Service de police de Bromont à Lac-Brome obtient un appui de 69 % de la part des Bromois et de 78 % de la part des Bromontois.

Les villes de Lac-Brome et de Bromont se sont entendues sur un contrat de service qui verrait le Service de police de Bromont assumer la couverture du territoire de la municipalité de Lac-Brome. Un budget prévisionnel pour 2020 établissait la participation financière de la Ville de Lac-Brome au Service de police de Bromont à 1 584 389 \$. Rappelons que la Ville de Lac-Brome paie la Sûreté du Québec 1 967 020 \$ cette année... L'écart est de 382 631, soit 19,45 %.

Cette situation inéquitable pour les citoyens de Lac-Brome ne peut plus durer; elle va à l'encontre de la bonne administration des deniers publics. La solution est de permettre à la Ville de Lac-Brome d'exercer son autonomie et de pouvoir signer une entente de desserte policière avec le corps policier de son choix.

Nous espérons que ce mémoire vous aura permis de bien comprendre les enjeux liés à la situation bien particulière de Lac-Brome en matière de desserte policière. Nous croyons que les citoyens de Lac-Brome ont tout avantage à ce que le Service de police de Bromont assure la couverture de leur municipalité. On l'a vu précédemment, celle-ci a tous les atouts pour assurer des services policiers de haut niveau aux citoyens de Lac-Brome.

Nous demeurons disponibles pour toute question que vous auriez.

Les villes de Lac-Brome et de Bromont tiennent enfin à remercier les représentants du comité consultatif sur la réalité policière et la ministre Guilbault pour l'invitation à participer à ces débats importants pour le futur de nos corps policiers et pour la population que nous représentons.